



Vérité sur le droit de grève

Depuis plusieurs semaines, la direction fait passer de faux messages aux salariés concernant le droit de grève avec l'assistance de certains délégués d'autres organisations syndicales. Une pratique délétère pour mettre la pression sur ceux qui exercent ce droit constitutionnel.

La CGT n'est pas restée inactive face aux attaques orchestrées par la DRH. Nous avons alerté l'inspection du travail sur les pratiques douteuses de madame FRANÇOIS-BARETTA soutenues par monsieur ARNAUD. Effectivement, Ces derniers ont tout tenté pour essayer de contrer cette grève jusqu'à donner de fausses informations aux salariés par le biais de leurs responsables.

**Aujourd'hui, l'inspection du travail à donner raison au syndicat CGT.
Une nouvelle fois la direction a voulu faire passer ses propres règles sans se soucier des lois et de nos droits.**

Ci-dessous extrait de la réponse de l'inspection a notre service RH :

« Les salariés de votre établissement ne sont pas tenus d'informer l'employeur de leur intention d'exercer leur droit de grève. Aucune procédure interne ne saurait instaurer un tel préavis ou délai de prévenance. »

De ce fait, le salarié n'a pas l'obligation de prévenir son employeur sur son intention de faire grève et c'est à l'employeur de demander la raison de son absence à son retour.

Nous exigeons que la direction fasse une nouvelle communication aux salariés pour s'excuser de les avoir dupés et rétablir la vérité.

Nous rappelons à la direction qu'un appel à la grève illimité est en cours au sein de notre établissement de Bourbon-Lancy, que celle-ci comporte des revendications et que nous attendons un retour de sa part sur ces dernières.

Nous constatons avec amertume que nos services RH mettent plus d'énergie à arrêter cette grève par des recours illicites au lieu de nous inviter autour d'une table pour discuter des vrais problèmes que rencontrent les salariés.

Une direction qui soi-disant attache de l'importance au dialogue social.

La CGT continue et continuera à défendre les droits des salariés.

La CGT